

POP – Plateforme d'Orientation Professionnelle

**Vous souhaitez définir, vérifier et valider votre projet professionnel,
construire un plan d'actions personnalisé, accéder à une formation
qualifiante...**

PUBLIC ET CONDITIONS D'ENTRÉE

- Etre **demandeur d'emploi** inscrit à Pôle Emploi
- **Salarié(e)** à temps partiel (toujours inscrits à Pôle Emploi)
- **Entrée sur prescription** de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi ou Conseil Départemental

LIEU ET DATES D'ENTRÉES

- **Parcours de formation individualisé** – la durée s'adapte aux besoins de chaque bénéficiaire
 - **Lieux et entrées** : Entrées régulières tout au long de l'année (entrées toutes les 4 semaines)
- Loudeac** : 1 rue de la Chesnaie 22600 LOUDEAC
Entrées : 04/09/17 - 02/10/17 - 30/10/17 - 27/11/17 - 02/01/18
- Pontivy** : 7 rue d'Iéna 56300 PONTIVY
Entrées : 05/09/17 – 03/10/17 – 31/10/17 – 28/11/17 - 03/01/18

OBJECTIFS ET CONTENUS

- 3 Parcours de formation vous sont proposés :**
- 1- Définition de projet – parcours type de 13 semaines**
Mise en situation en entreprise : 40% du temps en stage en entreprise
Découvrir l'environnement professionnel
Connaitre la réalité du marché local
Faire émerger un projet et le vérifier
Valider son projet
 - 2- Reconversion professionnelle – parcours type de 12 semaines**
Mise en situation en entreprise : 50% du temps en stage en entreprise
Repérer et identifier ses capacités et compétences
Préparer sa reconversion professionnelle
Identifier son projet et le valider
 - 3- Vérification de projet – parcours type de 7 semaines**
Mise en situation en entreprise : 65% du temps en stage en entreprise
Vérifier et confirmer son projet
Engager et concrétiser ses démarches d'entrée en formation qualifiante

RÉMUNÉRATION

- Formation rémunérée selon la situation du stagiaire :
- Pôle Emploi si vous avez des droits Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
 - Région Bretagne, sous forme de Bourse, pour les moins de 26 ans

VALIDATION DE PROJET

- Une commission se réunit à la fin du parcours pour valider :
- Le(s) projet(s) professionnel(s) et le réalisme
 - La capacité à poursuivre le plan d'actions engagé et entrer en formation qualifiante

CONTRAT D'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Suite à votre validation de projet, un **accompagnement individuel** de 18 mois maximum peut vous être proposé pour mettre en œuvre votre plan d'actions et **concrétiser votre entrée en formation qualifiante.**